

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2009

Le vingt neuf avril deux mil neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur GUILLAUMIN Marcel, Maire.

Etaient présents : MM. GUILLAUMIN Marcel, Mmes DENUELLE Annie, JOSEPH Nicole, DEVILLARD Claude, MM Gérard LAROCLETTE, SANTENARD Thierry, MM Philippe JAMBON, Alain TOBIEN, Christian JAMBON et Gérard MONNET

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Nicole JOSEPH

Informations de Mr le Maire

- Ordures ménagères : des mises au point ont été faites avec le nouveau prestataire, suite à des dysfonctionnements et des oublis lors des premières tournées
- Société NED nous attendons toujours le rapport
- Une erreur a été constatée concernant la société de débardage qui doit remettre en état le chemin détérioré au Carcan, il s'agit de SG Bois et non pas de JDP Bois.

Le compte rendu de la réunion du 26 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

Convention avec l'école pour le développement numérique

Suite à la réception d'un courrier de l'Inspection Académique nous informant d'un programme de développement numérique dans les écoles rurales, Thierry Santenard et Marie-Christine Termine, directrice de l'école ont étudié ensemble le dossier et l'exposent au conseil municipal. Il s'agit d'un plan qui prévoit l'équipement de 5 000 écoles situées dans des communes de moins de 2000 habitants (41 communes dans le Rhône). Il comprend 4 volets : équipements et sécurisation, ressources numériques, prise en main et formation et usages pédagogiques. L'objectif étant de donner à chaque élève, partout sur le territoire, les mêmes chances de maîtriser les techniques d'information et de communication et de développer des outils nouveaux au service de l'enseignement. Le financement de chaque projet sera subventionné à 80% dans la limite de 9 000 euros. Monsieur le Maire précise que cette nouvelle dépense pourrait être prise en compte. Le Conseil municipal après avoir entendu ces explications accepte de proposer la candidature conjointe de la commune et de l'école de Cenves et confie ce dossier (convention à remplir et demandes de devis) à Thierry Santenard et Marie-Christine Termine.

Compte rendu du Conseil d'école

Monsieur le Maire donne le compte rendu du dernier conseil d'école. Aucun problème n'est à signaler. La sortie scolaire de trois jours pour le cycle 3 s'est très bien déroulée et a été très appréciée de tous, il est fait remarqué tout de même que le coût était élevé (participation Commune + Sou des Ecoles) et qu'il faudra veiller à répartir les dépenses de ce type pour toutes les classes. Monsieur le Maire précise également qu'il sera nécessaire à l'avenir de trouver un équilibre concernant les dépenses de consommation courante, pour privilégier les dépenses à caractère pédagogique.

En accord avec la commune de Serrières et après discussion avec les enseignantes, il a été prévu également pour la rentrée prochaine de réintégrer l'ensemble du cycle 1 (maternelle) à Cenves et de ne pas scinder ce cycle entre les deux communes.

Compte rendu de la commission voirie

Gérard Larochette donne le compte rendu de la commission voirie qui a eu lieu samedi 18 avril dernier. Aucun problème majeur n'est à signaler sur les routes, mais de l'entretien courant est à prévoir. Concernant les prévisions de travaux, tout a été listé avec l'entreprise Calad'études, qui nous transmettra les estimations courant mai. La commune listera alors lors du prochain conseil les priorités en fonction de l'enveloppe qui nous a été allouée par la CCHB. Les travaux s'effectueront à partir d'avril 2010.

Commission transport

Mr le Maire, Nicole Joseph et Annie Denuelle se sont rendus à une réunion avec le Conseiller Général. Les déplacements s'effectueront donc sous la forme d'un transport à la demande, afin que tout le monde puisse en profiter. L'expérimentation se déroulera sur une année, durant laquelle les personnes qui en exprimeront le besoin seront prises en charge au départ et à l'arrivée à leur domicile. Des plaquettes d'information seront distribuées à la population prochainement.

Cessions de parcelles

- Aux Haires : Mr le maire fait part de la demande d'un habitant des Haires pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à la commune et faisant une enclave sur son terrain. La commission voirie qui s'est rendue sur les lieux ne voit pas d'opposition à cette cession. Cette parcelle est un morceau de chemin qui appartient au domaine public de la Commune et nécessite donc une procédure d'enquête publique avant la cession. Les modalités de lancement seront traitées lors du prochain conseil.
- Au Cotat : Mr le maire indique qu'un habitant est intéressé par le rachat d'une portion de voie communale située devant sa maison. La commission voirie se rendra sur les lieux pour vérifier l'état du chemin secondaire qui pourra desservir les parcelles, jusque là accessibles par cette voie. Si la cession est votée, il sera là aussi nécessaire de lancer une procédure d'enquête publique.

Décision modificative

Suite à une erreur d'imputation dans le budget, Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative au budget général. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité décide en section de fonctionnement et d'investissement du budget général la décision modificative suivante :

Compte 6226 : honoraires	- 2 500
Compte 023 : virement à la section d'investissement	+ 2 500
Compte 021 : virement de la section de fonctionnement	+ 2 500
Compte 2111 : terrains nus	+ 2 500

Point sur le plan pluriannuel

L'ensemble du plan se déroule sur 4 ans, pour un montant global de 1 215 900 euros. Ce projet global pourra faire l'objet d'avenants à tout moment, selon les circonstances financières. Ce dossier est élaboré en collaboration avec la MDR de Monsols et devra être ensuite validé par les services du Département avant le démarrage des travaux. D'autres aides financières viendront compléter le partenariat avec le Département.

Les opérations prévues pour 2009 sont les suivantes :

- Opération « Réhabilitation d'un immeuble communal » : travaux sur le toit et les menuiseries pour 80 000 euros
- Opération « cimetières » : installation d'un ossuaire, d'un columbarium et reprise des tombes abandonnées pour 20 000 euros
- Opérations « gîtes » : rénovation des menuiseries du gîte de 12 lits, façade du gîte de 40 lits et terrasses pour 50 000 euros
- Assainissement autonome : mise aux normes des installations des 3 bâtiments communaux pour 50 000 euros

Le conseil à l'unanimité confirme sa décision de réaliser ces opérations et accepte leur lancement en 2009. Le Conseil autorise Mr le Maire à signer tous les documents liés à ces travaux et à solliciter les subventions prévues.

Les opérations prévues ensuite pour 2010 sont les suivantes : Acquisition et Réhabilitation des bâtiments de l'immeuble Dargaud, Travaux de sécurisation de l'église et Rénovation du chauffage des bâtiments communaux avec l'utilisation d'énergies renouvelables. En 2011, les travaux concerneront la création d'un éco gîte.

Enquête publique du SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale est une entité englobant plusieurs Communautés de Communes. En ce qui concerne notre territoire, le projet en donc suivi et validé par la Communauté de Communes du Haut Beaujolais. Le dossier d'enquête publique a fait l'objet d'une démarche collective de protestation, de la part des maires du canton qui n'adhéraient pas aux prescriptions du SCOT. Ils réclament notamment que nos territoires puissent conserver des zones d'activités et la possibilité de délivrer de nouveaux permis de construire, pour accueillir des entreprises et de nouveaux habitants.

Devis :

- Cimetière : les devis ayant été reçus ce jour, leur étude et le choix de l'entreprise se feront lors du prochain conseil.
- Assainissement : le plan pluriannuel prévoit l'installation de mini stations pour les bâtiments communaux. Nous avons reçu à ce jour 2 devis et sommes en attente d'un troisième.

Rédition des plaquettes touristiques de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de renouveler l'impression des plaquettes de la commune, dont le stock arrive à épuisement. Celles-ci avaient été réalisées pour la promotion et la valorisation des 7 communes de l'Association Villages en Vie (Solutré, Vergisson, Chasselas, Leynes, Davayé, Fuissé et Cenves). La réimpression en commun, afin d'optimiser les coûts, est proposée par l'association. Elle sollicite donc les communes intéressées pour financer cette impression. Une participation de 650 euros pour un tirage de 10 000 exemplaires est demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser l'Association Villages en Vie à prendre à charge l'impression de la plaquette de Cenves et accepte de lui attribuer une subvention de 650 euros pour les frais liés à cette impression.

Salle des Fêtes : abonnement EDF

Mr le Maire explique que dans une démarche d'économie d'énergie, les contrats et consommations d'électricité des bâtiments communaux ont été étudiés. Il apparaît qu'une économie sur le contrat de la salle des fêtes pourrait être faite en réduisant la puissance de l'abonnement de 60 à 54 Kva. En effet, après étude sur une année de consommation, il est constaté que cette puissance n'est pas nécessaire la plupart du temps. Il est possible de baisser cette puissance à chaque renouvellement de contrat ; pour la salle des fêtes l'échéance étant au 1^{er} juillet, Monsieur le Maire propose de la baisser à 54Kva, étant assuré qu'elle peut être remontée à tout moment, en cas de besoin et qu'en cas de dépassement aucune coupure n'interviendra, seules des majorations seront comptées sur la facture. Ceci permettrait une économie de 100 euros HT sur une année. Le conseil, après avoir délibéré, accepte de baisser la puissance de l'abonnement d'électricité de la salle des fêtes de 60 à 54 Kva à compter du 1^{er} juillet 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette modification. En parallèle, des relevés de compteur seront effectués à chaque location de la salle, afin d'estimer une consommation moyenne.

Gîtes

- Demande de lot pour l'exposition : l'association Cenv'arts Loisirs et Culture sollicite la commune pour l'obtention de deux week-end dans le chalet cabine, afin d'offrir une récompense aux artistes primés lors de l'exposition artistique de l'Ascension. Le conseil municipal après avoir délibéré accepte de mettre à disposition gratuitement le chalet cabine de 4 places pour 2 week-ends, pour constituer les prix remis aux artistes lors de l'Exposition de l'Ascension.
- Commission gîte/tourisme : Monsieur le maire explique qu'en vue des travaux dans les gîtes et de la construction future de l'éco gîte dans le cadre du plan pluriannuel, il convient de réunir la commission prochainement. La date du 19 mai est retenue. La réunion aura lieu en mairie à 16h30.

Action sociale pour le personnel communal

Monsieur le Maire explique qu'il est obligatoire pour les collectivités d'inscrire à leur budget une dépense concernant l'action sociale en direction des agents. Il explique qu'il s'était opposé à cette dépense à la CCHB, considérant que la démarche des maires du Canton n'était pas cohérente, puisque

cette même dépense n'avait pas encore été votée dans leur propre commune. Pour la commune de Cenves le montant à été voté et inscrit au budget lors du dernier conseil municipal, il s'agit aujourd'hui de définir les modalités concrètes de cette action sociale. Les possibilités de cotiser pour l'obtention de tickets restaurant, de chèques vacances ou encore pour adhérer au Comité National d'Action Sociale sont exposées. Après avoir délibéré, le conseil décide de cotiser pour adhérer au CNAS pour un montant annuel de 979.14 euros.

Fête de la famille

Suite aux différentes manifestations associatives organisées à Cenves au cours des mois de mai et juin, aucune date n'avait été arrêtée pour la célébration de la fête de la famille. Il convient donc de la fixer à présent après avoir étudié le calendrier des festivités. Cette manifestation aura donc lieu samedi 20 juin 2009 à 15 h00 à l'espace public (repli au restaurant scolaire en cas de mauvais temps).

Questions diverses :

- DGE : Mr le Maire informe le conseil de l'obtention d'une DGE pour un montant de 19 000 € pour les travaux de l'immeuble communal.
- Ecran de cinéma : les devis reçus étant excessivement chers, une demande de renseignement sera faite à la FOL
- VHB demande d'un local : des précisions sur la taille du local souhaité seront demandées à la CCHB, mais pour l'heure aucun lieu ne semble disponible sur la commune.
- Chiens dangereux : Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture concernant la réglementation en matière de chiens dangereux
- Enlèvement d'un camping car abandonné : des complications administratives ont retardé cette opération ;
- Mesure d'exonération de taxe d'habitation pour les gîtes ruraux et chambres d'hôtes : Mr le Maire explique qu'il est possible en ZRR de prendre une délibération pour mettre en place cette exonération, mais qu'aucune compensation de l'état ne sera versée. Le conseil ne souhaite pas mettre en place cette mesure
- Les Haires, demande d'ouverture d'un chemin : suite à la rencontre avec le plaignant, il sera demandé aux personnes concernées d'installer une barrière mobile sur ce chemin, afin de rendre son accès possible.
- Remblai de Vieux Château : la commission voirie se rendra sur place pour faire un état des lieux
- CU La Grange du Bois : nous sommes toujours en attente d'un rendez-vous avec la DDE de Lyon
- Plaintes : Mr le Maire donne lecture d'une plainte d'une habitante de la commune
- Date d'un conseil municipal concernant le Grand site de Solutré : les DIREN seront contactés pour trouver une date fin mai pour ce conseil
- Un débardage a été signalé aux Montgerauds, mais aucune autorisation n'a été déposée ; un conseiller se rendra sur les lieux.
- Contrat de rivière : Mr Guillaumin représente la CCHB aux réunions préparatoires à la mise en place du Contrat de Rivière de la Petite Grosne.

Fin de la réunion à 23h50